

Image not found or type unknown



Inversement de compteur d'eau par le bailleur

Par **aziz78**, le **07/08/2015** à **15:18**

bonjour, voila mon bailleur a inverser mon compteur avec celui de la voisine, depuis sont changement en 2012 (compteur) comme chaque année ont recois cette fameuse facture des charges 2012:6m3, 2013:13m3, 2014:312m3 waouuu??? apres verification ya inversion de compteur aujourd'hui y me reclame 1116€ pour 312m3 d'eau que dois je faire???

Par **janus2fr**, le **07/08/2015** à **17:57**

Bonjour,

La consommation qui vous est attribuée aujourd'hui est elle exacte ? Si oui, vous devez payer puisque ces charges ne sont pas prescrites (prescription de 5 ans pour les dettes d'avant mars 2014, 3 ans après cette date).